Ville de Marly

TC Marly

LA MARLIENNE

Course pédestre - 10km

Infos et inscriptions : lamarlienne@gmail.com

Facebook : La Marlienne

Dimanche 13 Novembre – Départ : 10h00 du NEC

FERMOTEC
uem
Carrefour express
PEDROS STORE
VOTRE SPECIALISTE TENNIS
2 RUE HARELLE 57000 METZ
TEL : 03 87 74 10 19 - www.pedros-store.fr
Camus
PLATRERIE | ISOLATION | STAFF | DÉCORATION
JCD groupe INFORMATIQUE
INFORMATIQUE • DEVELOPPEMENT • IMPRESSION
SERVICE • TELECOM • FORMATION
maratom
adonara
Créateur de bien-être !
PRESTACO MÉDICAL
VENTE LOCATION MATÉRIEL MÉDICAL
Professionnels & Particuliers
03 87 57 19 56
ZAC Belle Fontaine
Rue de l'étang
57155 MARLY
cmbplus
Cabinets d'expertise comptable
STAFF
Aménagement et Promotion
22 bis rue des Garennes - 57155 MARLY
cora commerçant !
Moulins-lès-Metz
SCHAFF
CARROSSERIE
AGIPI
CABINET LECORVAISIER
Tel. 03 87 52 09 03
Placements financiers - Défiscalisation
Frais de santé - Prévoyance
AXA EXCLUSIV
réinventons / le conseil patrimonial et financier
VITAFORM

BULLETIN D'INSCRIPTION

La Marlienne – 10 km – Dimanche 13 novembre 2016

Inscription par courrier : Bulletin à envoyer pour le 10 novembre 2016, accompagné du règlement correspondant et de certificat médical ou de la photocopie de la licence sportive à l'adresse ci-dessous :

Tennis club de Marly – 2 rue Eugène Jouin – 57155 MARLY ou Email : lamarlienne@gmail.com

Notre Facebook : La Marlienne

Individuel : Equipe : Nom de l'équipe :_____

Nom :_____ Prénom :_____

Adresse – N° et nom de rue_____

Code postal :_____Ville :_____

Pays :_____Tél :_____

Nationalité :_____

Email :_____

Sexe : Masculin – Féminin Année de naissance :_____Taille : S M L XL

Cadre réservé aux licenciés de la Fédération Française d' Athlétisme

Club d'Athlétisme : _____ N° de licence : _____

Conditions de participations

10h00 : Départ du 10 km

Droits d'engagement : (Préinscription conseillée)

Course de 10 km : 10 € (Inscription le jour de la course majoration de 2 €)

Chèque à l'ordre du TC Marly

CERTIFICAT MEDICAL : Article L 231-3 du Code du sport : les athlètes non licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical datant de moins d' un an ou sa photocopie, Il portera la mention de non contre-indication à la pratique de l' athlétisme en compétition ou de la course à pieds en compétition, Les licenciés FFA, FSCF, FSGT, UFOLEP, et FF Tri devront remettre une photocopie de la licence sportive portant une attestation de la délivrance d' un certificat médical mentionnant : « la non - contre-indication à la pratique de l' athlétisme ou course à pieds en compétition ».

Fait à :_____ Le_____2016, (Signature)